Nations Unies S/2018/589

Conseil de sécurité

Distr. générale
15 août 2018
Français
Original : anglais

Lettre datée du 13 août 2018, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent des Pays-Bas auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le récapitulatif des travaux que le Conseil de sécurité a menés durant le mois de mars 2018 sous la présidence du Royaume des Pays-Bas (voir annexe).

Le récapitulatif a été établi par la Mission permanente du Royaume des Pays-Bas auprès de l'Organisation des Nations Unies, conformément au paragraphe 136 de la note du Président du Conseil de sécurité datée du 30 août 2017 (S/2017/507), à l'issue de consultations avec les autres membres du Conseil.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent du Royaume des Pays-Bas
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Karel J. G. **van Oosterom**

18-13533 (F) 230818 240818

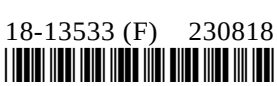

Annexe à la lettre datée du 13 août 2018 adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent des Pays-Bas auprès de l'Organisation des Nations Unies

Récapitulatif des travaux menés par le Conseil de sécurité sous la présidence des Pays-Bas (mars 2018)

Introduction

Sous la présidence des Pays-Bas, en mars 2018, le Conseil de sécurité a tenu 21 séances publiques, dont 1 débat public, et 2 séances privées, ainsi que 13 consultations plénières, 1 exposé en consultations plénières au titre du point « Questions diverses » de l'ordre du jour et 1 dialogue interactif informel. Il a adopté cinq résolutions et deux déclarations du Président et publié huit déclarations à la presse. Parmi les grandes manifestations organisées sous la présidence des Pays-Bas, on peut citer : un débat public sur l'amélioration des opérations de maintien de la paix, des réunions d'information thématiques portant sur les conflits et la faim et, à l'occasion de la Journée mondiale de l'eau, une réunion d'information sur les causes profondes du conflit dans le bassin du lac Tchad, dans le cadre du suivi de la résolution 2349 (2017) du Conseil de sécurité et des causes énumérées dans ladite résolution.

Conformément à la pratique établie à l'Organisation des Nations Unies, les Pays-Bas ont débuté leur présidence par la présentation du programme de travail provisoire pour le mois, que le Conseil de sécurité a adopté à la consultation plénière du 1er mars.

Afrique

Paix et sécurité en Afrique : la région du bassin du lac Tchad

Le 22 mars, le Conseil de sécurité a tenu une réunion d'information sur le bassin du lac Tchad et l'application de la résolution 2349 (2017), au titre de la question « Paix et sécurité en Afrique ».

La Vice-Secrétaire générale, Mme Amina Mohammed, un expert en télédétection de la Commission du bassin du lac Tchad, M. Mohammed Bila, et une conseillère principale en matière de conflits chez Adelphi (un groupe de réflexion indépendant), Mme Chitra Nagarajan, ont fait un exposé sur les causes profondes du conflit dans le bassin du lac Tchad. Ils ont souligné qu'il importait de s'attaquer aux causes profondes de la situation actuelle et que celles-ci étaient liées au fait que les variations climatiques s'intensifiaient et à l'aggravation de la pénurie d'eau, entre autres facteurs environnementaux marquant l'évolution des défis auxquels la région du bassin du lac Tchad étaient confrontée. Ils ont également mis l'accent sur la nécessité d'évaluer les risques liés aux changements climatiques et écologiques. Ils ont conseillé au système des Nations Unies d'améliorer l'évaluation et l'analyse des risques liés au climat et à l'environnement et appelé de leurs vœux une programmation qui tienne compte des conflits, de la problématique femmes-hommes et des changements climatiques.

Les membres du Conseil de sécurité ont ensuite fait une déclaration. Puis l'Ambassadeur du Nigéria s'est exprimé au nom des quatre pays de la région. Les membres du Conseil ont également insisté sur l'importance des efforts menés par les acteurs régionaux, notamment ceux de la Force multinationale mixte, pour repousser Boko Haram. De nombreux membres ont confirmé qu'il existait une corrélation entre les effets néfastes des changements climatiques d'une part et la situation dans le

bassin du lac Tchad et la montée de l'extrémisme violent d'autre part. Plusieurs membres ont aussi souligné qu'il existait un rapport entre la pénurie d'eau, la sécheresse, la désertification et la dégradation des terres d'une part et la détérioration de la situation dans la région du lac Tchad d'autre part. Certains membres du Conseil ont dit souhaiter une amélioration de l'évaluation et de l'analyse des risques liés au climat et à l'eau par rapport au conflit dans la région du lac Tchad et demandé au Secrétariat de l'ONU d'améliorer la communication de l'information dans ces domaines.

République démocratique du Congo

Le 6 mars, le Conseil de sécurité a rencontré des représentants des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, en présence des membres de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO). La Sous-Secrétaire générale aux opérations de maintien de la paix, Mme Bintou Keita, a fait un exposé sur l'exécution de l'examen stratégique de la MONUSCO. Les pays fournisseurs de contingents ont exprimé leurs préoccupations quant à la faisabilité de la transition vers la stratégie de la « protection par la projection ». Cette stratégie repose en grande partie sur un haut niveau de mobilité des contingents et sur une juste appréciation de la situation. Les contingents manquent toutefois de moyens de transport. Certains États Membres s'interrogeaient sur l'efficacité de la brigade d'intervention et ont souligné combien il importait qu'il y ait une unité de commandement. Le Département des opérations de maintien de la paix a fourni davantage d'informations sur la planification des opérations et souligné que la transition vers la projection n'avait pas été intégrale : la « protection par la présence » restait une stratégie valable dans certaines régions, tandis que la « protection par la projection » serait plus adaptée dans d'autres.

Le 7 mars, le Conseil de sécurité a entendu un exposé de la Représentante spéciale du Secrétaire général et Cheffe de la MONUSCO, Mme Leila Zerrougui, dans le cadre du renouvellement du mandat de la MONUSCO.

Lors de la séance publique, la Représentante spéciale a présenté le dernier rapport du Secrétaire général. Elle s'est félicitée des progrès accomplis dans les préparatifs techniques des élections prévues pour le 23 décembre 2018 en République démocratique du Congo, notamment du fait que l'inscription des électeurs sur les listes électorales ait été menée à bien, et de la présentation du budget. Elle s'est cependant dite préoccupée par le niveau de confiance de la population envers le processus politique et a engagé les parties prenantes à mettre en œuvre l'Accord politique global et inclusif signé le 31 décembre 2016. Elle a demandé que les prisonniers politiques soient libérés et les libertés fondamentales protégées, notamment le droit de réunion pacifique. Elle a exprimé sa préoccupation face à l'emploi disproportionné de la force par les services de sécurité lors de manifestations récentes. Elle a par ailleurs recommandé à la MONUSCO de maintenir en 2018 les priorités actuellement inscrites dans son mandat, à savoir la protection des civils et l'appui à l'application de l'Accord du 31 décembre 2016 et à la préparation des élections.

Après l'exposé de la Représentante spéciale, tous les membres du Conseil de sécurité ont pris la parole. Ils ont exprimé leur appui au renouvellement du mandat de la MONUSCO, notamment des deux priorités existantes. Ils se sont félicités des progrès accomplis dans l'organisation des élections, notamment la mise à jour du fichier électoral, et ont demandé à toutes les parties prenantes d'appliquer l'Accord du 31 décembre 2016. Ils ont condamné la violence qui avait marqué les manifestations récentes. Plusieurs délégations ont insisté sur l'importance que revêt la coordination avec les parties prenantes dans la région.

Le Ministre des affaires étrangères et Vice-Premier Ministre de la République démocratique du Congo, M. Léonard She Okitundu, exerçant son droit au titre de l'article 37 du Règlement intérieur provisoire, a exposé le point de vue de son gouvernement sur le renouvellement du mandat de la MONUSCO. Il a souligné la nécessité de neutraliser les groupes armés sévissant dans l'est du pays et de renforcer la brigade d'intervention.

Lors des consultations à huis clos qui ont suivi, les membres du Conseil de sécurité ont entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Jean-Pierre Lacroix, sur les enquêtes spéciales relatives aux incidents survenus à Semuliki et Kamanyola. À l'issue des consultations plénières, le Président du Conseil a informé la presse que le Conseil prenait note des conclusions et appelait le Secrétariat et la MONUSCO à rendre compte de l'application des recommandations.

Le 19 mars, le Conseil de sécurité a tenu une séance sur la situation humanitaire en République démocratique du Congo. Le Conseil a entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, M. Mark Lowcock, de la défenseuse des droits des femmes et coordonnatrice de l'encadrement des femmes indigènes et des ménages vulnérables, Mme Jeanine Bandu Bahati, et du Secrétaire général de la Conférence épiscopale de la République démocratique du Congo, M. Donatien Nshole. Les intervenants ont décrit avec inquiétude la détérioration rapide de la situation humanitaire et ses conséquences pour les civils congolais, en particulier les femmes et les filles. Les membres du Conseil partageaient leur inquiétude et plusieurs délégations ont souligné que la lutte pour mettre un terme aux violences que commettent les groupes armés et la tenue d'élections pacifiques étaient des conditions nécessaires pour améliorer la situation.

Le 22 mars, le Conseil de sécurité a publié une déclaration à la presse, dans laquelle les membres se déclaraient gravement préoccupés par la rapide détérioration de la situation humanitaire et par le grand nombre de déplacés en République démocratique du Congo. Ils ont salué les efforts des organismes humanitaires des Nations Unies, ainsi que des partenaires et des donateurs, demandé aux États Membres d'augmenter de toute urgence les financements et déclaré attendre avec intérêt la conférence humanitaire de haut niveau pour la République démocratique du Congo qui devait se tenir à Genève le 13 avril.

Le 27 mars, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 2409 (2018), prorogeant ainsi d'un an le mandat de la MONUSCO. Le mandat reste axé sur la protection des civils et l'appui à la mise en œuvre de l'Accord du 31 décembre 2016 ainsi qu'à la préparation des élections. Le Conseil a prié le Secrétaire général de lui rendre compte tous les 30 jours de l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'Accord du 31 décembre et lui a demandé de préparer un plan d'intervention d'urgence destiné à renforcer temporairement la MONUSCO, si nécessaire. Plusieurs délégations ont saisi l'occasion d'expliquer leur vote.

Soudan du Sud

Le 6 mars, le Conseil de sécurité a rencontré les représentants des pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police à la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS). Le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix a fait un exposé sur l'exécution de l'examen stratégique. Plusieurs pays fournisseurs de contingents ont saisi l'occasion pour exprimer leur inquiétude face à la réduction des effectifs de la MINUSS et souligné la nécessité de tenir compte de l'instabilité persistante des conditions de sécurité dans la zone de responsabilité de la Mission.

Le 15 mars, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2406 (2018), prorogeant d'un an le mandat de la MINUSS. Dans la résolution, le Conseil a prié la Mission de continuer d'accorder la priorité à la protection des civils et lui a par ailleurs demandé de créer des conditions propices à l'acheminement de l'aide humanitaire, de suivre les cas de violation des droits de l'homme et d'enquêter sur ceux-ci et d'appuyer la mise en œuvre de l'Accord et du processus de paix. Il s'est en outre déclaré profondément préoccupé par l'extension de la violence à travers le pays et a exprimé son intention d'envisager toutes les mesures appropriées contre ceux qui entreprenaient des actions compromettant la paix, la stabilité et la sécurité du Soudan du Sud. Il a également souligné la nécessité d'appliquer le principe de responsabilité et demandé au Gouvernement sud-soudanais de signer sans plus attendre le mémorandum d'accord portant création du Tribunal mixte pour le Soudan du Sud conclu avec l'Union africaine et prié la communauté internationale de prêter son soutien à la création de ce tribunal.

Somalie/Érythrée

Le 13 mars, lors de consultations à huis clos, le Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée, M. Kairat Umarov, a présenté aux membres du Conseil son rapport couvrant une période de 120 jours entre novembre 2017 et février 2018. Le Président a rendu compte au Conseil des activités du Comité et du Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée. Les membres du Conseil ont salué le travail accompli par le Groupe de contrôle et l'implication du Gouvernement somalien. Les membres du Conseil ont condamné la poursuite des attentats terroristes perpétrés par les Chabab, notamment les deux attentats du 23 février 2018. Ils ont félicité le Gouvernement somalien pour les efforts déployés afin d'améliorer ses notifications au Comité. Ils ont abordé la nécessité pressante d'améliorer la gestion des armes et des munitions en Somalie et demandé à des partenaires de fournir un appui à cet égard. De nombreux membres ont réaffirmé leur appui à la poursuite des efforts consentis aux fins de l'organisation d'une visite du Président dans la région.

Soudan

Le 14 mars, le Conseil de sécurité a tenu une réunion d'information publique et s'est ensuite réuni en consultations plénières. Il a entendu un exposé du Représentant spécial conjoint UA-ONU pour le Darfour et Chef de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), M. Jeremiah Mamabolo. Le Représentant spécial a fait au Conseil un exposé sur la deuxième phase de la restructuration de la MINUAD, qui devait s'achever le 30 juin. Le Représentant spécial a par ailleurs indiqué au Conseil que le processus politique restait bloqué et demandé aux États Membres d'user de leurs moyens bilatéraux pour encourager les parties au conflit à signer un accord de cessation permanente des hostilités. La Présidente actuelle du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan, Mme Joanna Wronecka, a également communiqué au Conseil des informations sur les nouvelles activités menées par le Comité pendant les 90 jours précédents. La Présidente a annoncé qu'elle effectuerait une visite au Soudan au mois d'avril.

À l'issue des consultations plénières, le Président du Conseil de sécurité a informé la presse que tous les membres se félicitaient de l'amélioration de la situation de sécurité au Darfour et insistaient sur la nécessité de parvenir à un accord politique global. Les membres du Conseil se sont félicités des progrès accomplis et ont exprimé leur soutien aux activités du Représentant spécial.

Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental

Le 21 mars, le Conseil de sécurité a tenu des consultations à huis clos au sujet de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) et de la situation au Sahara occidental. Le Conseil a entendu un exposé de l'Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental, M. Horst Köhler, et du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix.

L'Envoyé personnel a rendu compte au Conseil du processus politique et lui a présenté les étapes à venir. Son exposé, qui était fondé sur ses visites dans la région et des consultations engagées avec les parties prenantes, a fourni l'occasion d'échanger des vues sur les expériences faites et les perspectives qui se dessinaient. Le Secrétaire général adjoint a rendu compte au Conseil de la situation sur le terrain, ainsi que des activités de la Mission. Il a également évoqué la persistance des tensions à Guerguerat.

À l'issue des consultations plénières, le Président du Conseil de sécurité a informé la presse que le Conseil appuyait pleinement les efforts de l'Envoyé personnel. Le Conseil a par ailleurs salué les réunions bilatérales que l'Envoyé personnel avait récemment tenues avec les parties et les pays voisins dans l'objectif de relancer les négociations en leur imprimant un nouvel élan et en les animant d'un nouvel esprit, ce qui a conduit à la reprise du processus politique sous les auspices du Secrétaire général. À cet égard, les membres du Conseil ont souligné qu'il importait de maintenir un dialogue constructif afin de faire avancer le processus politique. De plus, ils se sont déclarés préoccupés par la situation à Guerguerat et ont rappelé qu'il était essentiel de préserver le statu quo, comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général sur la situation concernant le Sahara occidental (S/2018/277), et, à cet égard, d'appliquer pleinement la résolution 2351 (2017).

Libye

Le 21 mars, le Conseil de sécurité a tenu une réunion d'information publique et s'est ensuite réuni en consultations plénières. Le Conseil a entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général pour la Libye, M. Ghassan Salamé, présenté par visioconférence depuis Tripoli. Le Représentant spécial a rendu compte au Conseil de la mise en œuvre du plan d'action des Nations Unies pour la Libye et annoncé une dernière tentative de révision de l'Accord politique libyen. Il a indiqué que les efforts déployés pour organiser des élections en 2018 avaient permis l'inscription de 2,5 millions d'électeurs sur les listes électorales, dont 44 % de femmes, et que la Chambre des représentants devait adopter une loi sur le référendum qui permettrait d'adopter la Constitution, dont le texte actuel restait contesté par certaines parties, bien que sa validité ait été confirmée par la Cour suprême le 14 février 2018. Le Représentant spécial s'est ensuite déclaré préoccupé par la persistance de la violence et par la présence de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) et d'Al-Qaida. Les groupes armés continuaient d'opérer en marge de la loi, se livrant à des atteintes aux droits de l'homme, notamment à l'encontre des migrants et des réfugiés. Il a déclaré que la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) était prête à jouer un rôle de médiatrice entre les groupes armés s'ils le demandaient. Il a affirmé que le système économique de prédation en vigueur en Libye constituait le principal obstacle au processus politique et renforçait le statu quo. Il a demandé au Conseil d'envoyer aux dirigeants libyens un message clair sur l'insoutenabilité de ce statu quo. Lors de la réunion d'information publique, Olof Skoog, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011)

concernant la Libye, a fait le point sur les activités du Comité. Au cours de la séance publique, quatre membres du Conseil ont pris la parole.

À l'issue des consultations plénières, le Président du Conseil de sécurité s'est adressé à la presse, indiquant que les membres du Conseil avaient réaffirmé qu'ils appuyaient pleinement le plan d'action des Nations Unies en vue d'un processus politique sans exclusive pris en main par les Libyens et les orientations prises par le Représentant spécial. De plus, ils ont souligné que le statu quo n'était pas viable, encouragé vivement les dirigeants libyens à participer de manière constructive au processus de dialogue, en ayant l'esprit ouvert au compromis, et réaffirmé l'importance de la participation véritable des femmes. Les membres du Conseil ont réitéré qu'il ne pouvait y avoir de solution militaire en Libye et condamné la poursuite des violences. Ils ont souligné qu'il fallait que les responsables de violations du droit international humanitaire, ainsi que de violations des droits de l'homme en Libye et d'atteintes à ces droits, notamment à l'encontre des migrants, répondent de leurs actes. En outre, les membres du Conseil ont souligné qu'il importait d'unifier les forces armées libyennes, sous contrôle civil, et réaffirmé que l'Accord politique libyen demeurait le seul cadre viable pour mettre fin à la crise politique en Libye dans la perspective de la tenue des élections et de l'aboutissement de la transition politique. Deux représentants ont salué le pourcentage élevé de femmes qui s'étaient inscrites sur les listes électorales. De nombreux représentants se sont déclarés préoccupés par la situation des droits de l'homme, en particulier concernant les migrants.

Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie

Le 27 mars, le Conseil de sécurité, par sa résolution 2408 (2018), a prorogé le mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM) pour une année supplémentaire. La Mission conservera ses fonctions actuelles en matière d'appui stratégique et de conseil au Gouvernement somalien et à la Mission d'observation militaire de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) concernant la consolidation de la paix et l'édification de l'État, notamment sur des aspects comme la gouvernance, la réforme du secteur de la sécurité et l'état de droit, le développement d'un système fédéral, le processus de révision constitutionnelle et la coordination de l'appui fourni par les donateurs internationaux. La MANUSOM continuera d'aider le Gouvernement à renforcer sa capacité à promouvoir le respect des droits de l'homme et l'autonomisation des femmes, ainsi qu'à promouvoir la protection de l'enfance, à prévenir les violences sexuelles et sexistes liées aux conflits et à consolider les institutions judiciaires. Dans la résolution, le Conseil s'est félicité de l'élaboration d'un plan de transition en vue de mener à bien le transfert progressif, assorti de conditions, des responsabilités de l'AMISOM en matière de sécurité aux forces de sécurité somaliennes. Le Conseil souligne également que l'année à venir devrait voir l'application rapide des accords cruciaux conclus en 2017, notamment lors des réunions de haut niveau tenues à Mogadiscio en décembre 2017, et de nouveaux progrès dans le processus de révision de la Constitution et l'organisation en 2020 et 2021 d'élections crédibles et transparentes, qui soient ouvertes à tous, selon le principe « une personne, une voix ».

Asie

République populaire démocratique de Corée

Le 21 mars, le Conseil de sécurité, en vertu de l'Article 41 du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, a adopté la résolution 2407 (2018) et prorogé jusqu'au 24 avril 2019 le mandat des huit membres du Groupe d'experts assistant le Comité du

Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006) concernant la République populaire démocratique de Corée.

Le Conseil de sécurité a décidé que le mandat s'appliquerait aussi aux mesures imposées par les résolutions 2270 (2016), 2321 (2016), 2356 (2017), 2371 (2017), 2375 (2017) et 2397 (2017). Il a demandé au Groupe d'experts de lui remettre un rapport de mi-mandat le 7 septembre 2018 au plus tard et un rapport final le 14 mars 2019 au plus tard.

Europe

Exposé du Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

Le 8 mars, le Conseil de sécurité a tenu une séance publique pour entendre un exposé du Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de l'Italie, M. Angelino Alfano, sur les priorités de la présidence italienne de l'OSCE.

Lors de la présentation de son exposé annuel au Conseil de sécurité, le Président en exercice a déclaré qu'il existait une crise de confiance mutuelle concernant la situation en Ukraine et qu'il n'y avait qu'un moyen de rétablir cette confiance : nouer le dialogue et prendre des mesures concrètes sur le terrain. L'OSCE s'attendait à ce que de nouvelles mesures soient mises en place pour appliquer les accords de Minsk. Elle a déployé une Mission spéciale d'observation en Ukraine, qui s'avérait essentielle pour prévenir une escalade dangereuse de la crise.

Le Président en exercice a déclaré qu'aucune nation n'avait jamais été en sécurité dans l'isolement, faisant remarquer que les États Membres étaient responsables de leur sécurité mutuelle. Cette sécurité ne serait instaurée que lorsqu'on aurait enfin reconnu que chacun faisait partie de la même espèce humaine et que la défense de la dignité humaine était indispensable à la liberté. Il a fait valoir que l'Organisation des Nations Unies et l'OSCE partageaient ces valeurs.

Les membres du Conseil de sécurité ont salué les efforts déployés par l'OSCE pour instaurer la paix et la stabilité dans la région, au titre du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, et soutenu les priorités définies par l'Italie. Plusieurs membres du Conseil ont affirmé que les accords de Minsk restaient la base qui permettrait de trouver un règlement pacifique à la situation dans la région du Donbass et rappelé que le Conseil avait entériné l'ensemble de mesures en vue de l'application des accords de Minsk dans sa résolution 2202 (2015).

Outre l'Ukraine, le Président en exercice de l'OSCE a évoqué les conflits prolongés en Géorgie, dans le Haut-Karabakh et en Transnistrie. Concernant la Géorgie, il a appuyé les discussions internationales de Genève et plusieurs initiatives informelles. S'agissant du Haut-Karabakh, il a appuyé l'action des coprésidents du Groupe de Minsk. Quant à la Transnistrie, il a affirmé qu'il fallait maintenir la dynamique positive déjà amorcée.

Les États Membres ont exprimé leur soutien au travail de médiation entrepris par l'OSCE et souligné qu'il importait de privilégier le dialogue et de trouver des solutions pacifiques à ces problèmes.

Certaines délégations ont exprimé leur appui au Groupe de Minsk concernant le Haut-Karabakh, ainsi qu'au travail accompli dans le cadre de la formule cinq plus deux, s'agissant du conflit en Transnistrie.

Lettre datée du 13 mars 2018, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies

Le 14 mars, le Conseil de sécurité s'est réuni à la demande du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord pour examiner une lettre datée du 13 mars adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2018/218), à laquelle était jointe une lettre de la Première Ministre du Royaume-Uni, Theresa May. À la demande de la Fédération de Russie, la réunion s'est tenue selon les modalités d'une réunion d'information plutôt que de consultations plénières. Dans l'annexe à la lettre, il était indiqué que deux ressortissants russes avaient été empoisonnés à Salisbury (Royaume-Uni) le 4 mars et se trouvaient dans un état critique. Un officier de police britannique avait également été exposé et se trouvait dans un état grave. Selon la lettre, une enquête approfondie de la police britannique avait permis de déterminer que le produit utilisé lors de l'incident était un « neurotoxique issu d'une classe d'agents de guerre chimiques appelé "Novitchok" ». À partir de l'ensemble des preuves, le Royaume-Uni avait conclu que la Fédération de Russie était très probablement à l'origine de l'attaque, et qu'il n'y avait que deux explications possibles : soit la Fédération de Russie était responsable de l'attaque, soit la Fédération de Russie avait perdu le contrôle de ses stocks d'agents neurotoxiques.

Presque tous les membres du Conseil de sécurité se sont déclarés vivement préoccupés par l'utilisation d'une arme chimique contre des civils et par la menace que cela constituait pour le régime international de non-prolifération. Beaucoup ont demandé le respect de la Convention sur les armes chimiques et déclaré attendre avec intérêt une enquête complète et détaillée. Une délégation a indiqué espérer que le Royaume-Uni et la Fédération de Russie seraient en mesure de régler et gérer la situation, au moyen de contacts directs et d'un échange d'informations, conformément aux responsabilités leur incombant au titre de la Convention. D'autres délégations ont demandé à la Fédération de Russie de répondre aux questions adressées à son ambassadeur au Royaume-Uni, qui réside à Londres, par le Ministre britannique des affaires étrangères et du Commonwealth. Un certain nombre de délégations ont dit être convaincues que la Fédération de Russie était responsable de l'attaque. Plusieurs délégations ont fait savoir qu'elles n'accepteraient jamais que les individus qui utilisent ou mettent au point des agents toxiques soient laissés dans l'impunité. D'autres ont prié instamment le Conseil de faire preuve de prudence au moment de tirer des conclusions sur l'attaque de Salisbury. Une délégation a souligné que la lettre de la Première Ministre britannique contenait non seulement des assertions irresponsables, mais aussi des menaces à l'encontre d'un État souverain.

Moyen-Orient

République arabe syrienne

Le 7 mars, à la demande de la France et du Royaume-Uni, le Conseil de sécurité a entendu en consultations à huis clos des exposés faits par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, M. Staffan de Mistura, sur la situation dans la Ghouta orientale et sur l'application de la résolution 2401 (2018) du Conseil.

Le 12 mars, le Secrétaire général a rendu compte de l'application de la résolution 2401 (2018), soulignant que l'ONU devrait tout tenter pour contribuer à trouver une solution politique durable à cette situation. En dépit de toutes les

difficultés, il a dit qu'il devrait être possible de faire cesser les hostilités, d'acheminer de l'aide, d'évacuer les malades et les blessés, de lever les sièges, d'accélérer la lutte antimines à visée humanitaire dans tout le pays et de chasser les combattants terroristes désignés par le Conseil de sécurité des zones de conflit sans que ne soient commises des attaques massives et aveugles contre les civils et les infrastructures civiles.

Le 16 mars, l'Envoyé spécial a fait un exposé au Conseil de sécurité par visioconférence ; des consultations plénières ont suivi. L'Envoyé spécial a profondément regretté l'application insuffisante de la résolution 2401 (2018). Il a noté que des négociations directes entre la Fédération de Russie et l'Armée de l'islam avaient permis d'instaurer un cessez-le-feu à Douma pendant six jours et d'envoyer un convoi humanitaire, et que des réunions très délicates étaient tenues afin d'assurer un suivi. Toutefois, la violence continuait de s'intensifier dans le reste de la Ghouta orientale, ainsi qu'à Hama, à Edleb et à Deraa. Il a également noté que des tirs d'obus continuaient de s'abattre sur des zones civiles sous le contrôle du Gouvernement à Damas ainsi que sur les enclaves assiégées de Fouaa et de Kafraya. Il a fait état de nouvelles allégations d'emploi d'armes chimiques et incendiaires, notant que l'ONU ne pouvait ni les confirmer, ni les ignorer. Il s'est dit particulièrement préoccupé par la situation à Afrin, le déplacement de dizaines de milliers de civils, les pénuries d'eau et les restrictions de la liberté de circulation. Il a mis en avant les menaces particulières qui pesaient sur la sécurité des femmes dans les zones de conflit. L'Envoyé spécial a en outre confirmé que l'ONU avait participé à la réunion d'un groupe de travail sur la libération de personnes détenues ou enlevées et sur l'identification des personnes disparues, tenue à Astana le 14 mars, et demandé que des progrès soient faits concernant la situation de ces personnes.

Sur le plan politique, l'Envoyé spécial a indiqué que son équipe poursuivait les consultations sur la mise en place d'une commission constitutionnelle en vue de promouvoir la pleine application de la résolution 2254 (2015), cherchant à tirer parti de l'élan imprimé par le dialogue national syrien tenu à Sotchi (Fédération de Russie), le 30 janvier 2018. Il a noté que dans la déclaration ministérielle qu'ils avaient adoptée le 16 mars, les garants du processus d'Astana avaient rappelé les conclusions du dialogue de Sotchi et réaffirmé leur attachement à un règlement politique sous les auspices de l'Organisation. Il n'avait pas encore reçu la liste de candidats dont il avait besoin pour faire progresser la création de la commission constitutionnelle.

Le représentant de la République arabe syrienne, invité conformément à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, a affirmé que le Gouvernement syrien faisait tout son possible pour garantir la sécurité de tous les citoyens syriens et s'acquittait des obligations qui lui incombaient en vertu de la résolution 2401 (2018). Les membres du Conseil ont demandé que soient intégralement appliquées les résolutions 2254 (2015) et 2401 (2018), réaffirmé que cette dernière s'appliquait à la totalité de la République arabe syrienne, condamné les violations de la résolution 2401 (2018), exigé de nouveau que l'aide humanitaire puisse être acheminée durablement, en toute sécurité et sans entrave, assuré à l'Envoyé spécial qu'ils soutenaient pleinement ses travaux, notamment ceux visant à établir une commission constitutionnelle, et exhorté les parties syriennes à participer de bonne foi aux efforts.

Le 19 mars, sept États Membres ont demandé au Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Zeid Ra'ad Al Hussein, de faire un exposé sur la situation des droits de l'homme en République arabe syrienne. La proposition n'a pas obtenu les neuf voix nécessaires lors d'un vote de procédure sur l'ordre du jour demandé par un État Membre. Certains des pays qui avaient demandé la réunion ont tenu à la place une réunion organisée selon la formule Arria.

Le 20 mars, le Conseil de sécurité a tenu un dialogue interactif informel sur les armes chimiques en République arabe syrienne, à l'occasion duquel des exposés ont été présentés par le Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), M. Ahmet Üzümcü, et la Secrétaire générale adjointe et Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, Mme Izumi Nakamitsu, sur la base du cinquante-troisième rapport de l'OIAC sur les progrès accomplis dans l'élimination du programme d'armes chimiques syrien. Le dialogue s'est déroulé alors que des rapports continuaient de signaler l'utilisation d'armes chimiques en République arabe syrienne et que le pays devait s'acquitter de ses obligations permanentes au titre de la Convention sur les armes chimiques et de la résolution 2118 (2013) du Conseil. La Mission d'établissement des faits de l'OIAC continue de communiquer ses conclusions quant à la question de savoir si des armes chimiques ou des produits chimiques toxiques ont été utilisés dans le pays.

Les membres du Conseil de sécurité ont globalement apprécié d'avoir la possibilité de s'entretenir avec le Directeur général et la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement et ont exprimé leur soutien aux travaux de l'OIAC et de l'ONU. Ils ont réaffirmé que l'emploi d'armes chimiques constituait une violation grave du droit international et rappelé que les personnes, entités, groupes ou gouvernements qui y avaient recouru de quelque manière que ce soit devaient répondre de leurs actes. La grande majorité des membres du Conseil regrettaient que celui-ci n'ait pu renouveler le mandat du Mécanisme d'enquête conjoint OIAC-ONU. Ils ont réaffirmé qu'il fallait mettre en place un mécanisme d'application du principe de responsabilité indépendant et impartial. Des membres ont également réaffirmé leur soutien à l'action de la Mission d'établissement des faits et souligné qu'il fallait veiller à ce que celle-ci puisse travailler de façon indépendante. Certains ont insisté sur le fait qu'elle devait être impartiale et professionnelle.

Le 27 mars, le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, M. Mark Lowcock, a présenté un exposé au Conseil de sécurité sur la situation humanitaire en République arabe syrienne ; des consultations plénières ont suivi. Le Secrétaire général adjoint a exhorté les parties au conflit en République arabe syrienne à appliquer la résolution 2401 (2018) et à permettre l'acheminement sans entrave de l'aide humanitaire dans l'ensemble du pays. Participant à la séance par visioconférence depuis Genève, il a fait savoir que plus de 1 700 personnes auraient été tuées dans la Ghouta orientale depuis l'adoption de la résolution 2401 (2018) le 24 février. Il a également indiqué qu'au moins 78 personnes auraient été tuées à Damas par des obus tirés depuis la Ghouta orientale. Dans le même temps, près de 52 000 civils avaient trouvé refuge dans huit centres d'hébergement dans la périphérie rurale de Damas, dont la plupart étaient surpeuplés, et n'avaient qu'un accès limité à la nourriture et aux soins médicaux. Il était impératif que les organisations humanitaires puissent venir en aide aux populations dans la Ghouta orientale, en particulier à Douma. Le Secrétaire général adjoint a également évoqué d'autres lieux où les besoins humanitaires continuaient d'augmenter, notamment Raqqa et Roukban.

Au cours du débat qui a suivi, les représentants ont déploré l'intensification des combats et prié instamment les parties d'appliquer immédiatement toutes les dispositions de la résolution 2401 (2018). Durant les consultations plénières qui ont suivi l'exposé, le Secrétaire général adjoint a répondu aux questions sur la protection des personnes qui fuyaient la Ghouta orientale et de celles qui restaient dans la zone.

Afghanistan/ Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan

Le 8 mars, le Conseil de sécurité a tenu un débat trimestriel sur la situation au Afghanistan et les travaux de la Mission d'assistance des Nations Unies en

Afghanistan (MANUA). Le débat était présidé par la Ministre du commerce extérieur et du développement des Pays-Bas, Mme Sigrid Kaag.

Ce débat coïncidait avec la Journée internationale des femmes. À cette occasion, à la demande du Président, un grand nombre de membres du Conseil du sécurité étaient représentés par des femmes. Le Conseil a entendu des exposés du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afghanistan et Chef de la MANUA, M. Tadamichi Yamamoto, de la Vice-Présidente du Haut Conseil pour la paix, Mme Habiba Sarabi, et de la Directrice et fondatrice de l'Organization for Policy Research and Development Studies, Mme Mariam Safi.

Le débat a porté sur l'évolution de la situation politique et du processus de paix en Afghanistan, une attention particulière ayant été accordée à la participation des femmes dans les deux cas. De nombreux membres du Conseil de sécurité se sont félicités des résultats de la deuxième réunion du Processus de Kaboul pour la coopération en faveur de la paix et de la sécurité, tenue en Afghanistan le 28 février, ont évoqué les préparatifs effectués en vue des élections de 2018 et, nonobstant les progrès accomplis, se sont déclarés préoccupés par les conditions de sécurité, notamment par la poursuite des actes de terrorisme, l'augmentation de la production et du trafic de drogues et le nombre élevé de victimes civiles. De nombreux membres du Conseil se sont également félicités que le Gouvernement afghan se soit fermement engagé à concrétiser les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité. Une attention particulière a aussi été accordée à l'importance de la participation pleine et effective des femmes aux prises de décision ainsi que des responsabilités qu'elles assumaient à cet égard, y compris dans les institutions et mécanismes nationaux, régionaux et internationaux de prévention et règlement des conflits.

Avant le débat, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2405 (2018) par laquelle il a prorogé le mandat de la MANUA d'un an, jusqu'au 17 mars 2019. Le mandat de base de la Mission est resté inchangé, tandis que son libellé a été révisé et renforcé en ce qui concerne le processus de paix, les élections devant se tenir prochainement, la lutte contre le terrorisme et les stupéfiants, la protection des civils, les droits de l'homme, l'application du principe de responsabilité et la participation politique effective et constructive des femmes et des groupes de défense des droits des femmes. Dans la résolution, le Conseil a pris note avec satisfaction des conclusions de l'examen stratégique de la Mission mené en 2017 et demandé que les recommandations du Secrétaire général soient appliquées.

Le 15 mars, dans une déclaration à la presse, les membres du Conseil de sécurité se sont félicités de la tenue, le 28 février, de la deuxième réunion du Processus de Kaboul pour la coopération en faveur de la paix et de la sécurité et ont pris note avec satisfaction de la déclaration adoptée par les participants. Ils ont souligné l'importance d'un processus de paix inclusif dirigé et contrôlé par les Afghans pour la prospérité et la stabilité à long terme du pays et exprimé leur plein appui aux efforts que faisait le Gouvernement afghan pour élaborer un projet concret de réconciliation.

Le 21 mars, dans une déclaration à la presse, les membres du Conseil de sécurité ont condamné dans les termes les plus énergiques l'attentat terroriste lâche et odieux commis à Kaboul, en cette journée de la fête du Novruz, attentat qui a fait au moins 33 morts et 65 blessés et a été revendiqué par l'EIIL.

Yémen

Le 15 mars, le Conseil de sécurité a publié une déclaration du Président (S/PRST/2018/5) sur la situation humanitaire au Yémen. Dans cette déclaration, le Conseil a lancé un appel en faveur de l'ouverture totale et durable de tous les ports du Yémen, demandé l'amélioration des conditions d'accès à l'aéroport de Sanaa et

demandé également à toutes les parties au conflit d'autoriser et de faciliter l'accès sûr, rapide et sans entrave des fournitures et du personnel humanitaires à toutes les provinces touchées. Il s'est dit profondément affligé par l'intensité de la violence au Yémen, notamment par les attaques aveugles menées dans des zones densément peuplées, et par les conséquences pour les civils, en particulier le grand nombre de victimes et les dommages causés aux biens de caractère civil. Il a demandé à toutes les parties de s'acquitter des obligations que leur imposait le droit international humanitaire et souligné qu'il fallait faire en sorte que les auteurs de violations commises au Yémen répondent de leurs actes. Il a condamné dans les termes les plus forts les attaques au missile balistique perpétrées par les houthistes contre l'Arabie saoudite et réitéré l'appel lancé aux parties pour qu'elles s'entendent sur les modalités d'une cessation durable des hostilités. Il a en outre engagé toutes les parties au conflit à renoncer aux conditions préalables et à participer de bonne foi aux processus menés par les Nations Unies, en veillant à la participation effective des femmes et des autres groupes sous-représentés à tous les niveaux, et s'est félicité de la nomination de Martin Griffiths aux fonctions d'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen.

Le 28 mars, dans une déclaration à la presse, le membres du Conseil de sécurité ont condamné dans les termes les plus énergiques l'attaque au missile balistique perpétrée le 26 mars contre l'Arabie saoudite. Ils ont demandé à tous les États Membres d'appliquer pleinement tous les volets de l'embargo sur les armes, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil. Ils ont constaté avec une vive inquiétude que la situation humanitaire continuait de se détériorer au Yémen et que les conséquences humanitaires du conflit étaient désastreuses pour les civils, et demandé à toutes les parties au conflit de permettre et de faciliter l'acheminement rapide de l'aide humanitaire, sans entrave et dans de bonnes conditions de sécurité.

Liban

Le 20 mars, le Conseil de sécurité a tenu des consultations plénières à huis clos au sujet du rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 1701 (2006) (S/2018/210). À cette occasion, il a entendu des exposés de la Coordonnatrice spéciale par intérim pour le Liban, Mme Pernille Dahler Kardel, et du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix. Leurs exposés ont essentiellement porté sur l'application de la résolution 1701 (2006), l'accomplissement du mandat de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) et l'état de la mise en œuvre des recommandations issues de l'examen de la Force.

À l'issue des consultations, le Président du Conseil de sécurité a informé la presse des conclusions suivantes : les membres du Conseil ont réaffirmé qu'ils soutenaient fermement l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance politique du Liban et qu'ils étaient attachés à la pleine application de toutes les dispositions de la résolution 1701 (2006). Ils se sont également félicités du rôle joué par la FINUL, qui maintenait le calme de long de la Ligne bleue, et de sa coopération avec l'Armée libanaise en vue d'étendre le contrôle de l'État libanais sur l'ensemble du territoire. Ils ont rappelé les initiatives que la Force avait prises pour mettre en œuvre la résolution 2373 (2017) et l'ont encouragée à poursuivre ses efforts en ce sens. Ils se sont également félicités des résultats de la réunion ministérielle tenue à Rome le 15 mars à l'appui de l'Armée libanaise et des Forces de sécurité intérieure, car ils mettaient en lumière la cohérence du projet du Gouvernement libanais et l'appui indéfectible que la communauté internationale témoignait aux institutions libanaises légitimes en charge de la sécurité. Enfin, les membres du Conseil ont réaffirmé leur soutien aux efforts que continuaient de faire les autorités libanaises pour rétablir le fonctionnement normal des institutions et à la tenue d'élections législatives le 6 mai 2018.

Le 27 mars, le Conseil de sécurité a publié une déclaration à la presse dans laquelle les membres du Conseil se sont félicités de la déclaration conjointe publiée par les participants de la réunion ministérielle tenue le 15 mars 2018 à Rome à l'appui des institutions de sécurité de l'État libanais. Mettant en lumière plusieurs aspects des conclusions de la réunion, ils ont demandé instamment à toutes les parties libanaises de renouer le dialogue en vue de parvenir à un consensus sur une stratégie nationale de défense et les ont exhortées à appliquer et à élargir davantage sans plus attendre une politique concrète de dissociation à titre prioritaire, afin de protéger le Liban des conflits régionaux, et à s'abstenir d'intervenir dans les affaires intérieures d'autres États, comme énoncé dans des déclarations antérieures, notamment dans la Déclaration de Baabda de 2012.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le 26 mars, le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Nickolay Mladenov, a présenté son rapport trimestriel sur l'application de la résolution 2334 (2016) lors d'un exposé au Conseil de sécurité ; des consultations plénières ont suivi. Il a souligné que l'évolution de la situation sur le terrain ne pouvait pas être considérée indépendamment du contexte politique et que tous les éléments de son rapport découlaient de l'absence de perspectives politiques. Il a également insisté sur les conséquences désastreuses que pourrait avoir le déficit de financement de 446 millions de dollars de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Faisant référence aux dispositions pertinentes de la résolution 2334 (2016), il a attiré l'attention sur le fait qu'Israël poursuivait ses activités de peuplement et de démolition et continuait d'appliquer des mesures législatives afin d'empêcher des transferts de territoire à l'État de Palestine et d'établir une équivalence des normes juridiques en Cisjordanie et en Israël. En ce qui concerne la violence et l'incitation à la haine, le Coordonnateur spécial a confirmé que les tensions s'accentuaient en Cisjordanie ainsi qu'à Gaza et aux alentours, et ce, depuis qu'un État Membre avait décidé, le 6 décembre 2017, de reconnaître Jérusalem comme capitale d'Israël. Il a fait mention de l'attaque commise contre le Premier Ministre, Rami Hamdallah, dans ce contexte. Par ailleurs, il a demandé à Israël de doser l'usage qu'il faisait de la force et, en particulier, de n'utiliser la force létale qu'en derniers recours. En dépit de certaines avancées positives dans la coopération financière et économique entre les deux parties ainsi que dans les efforts de réconciliation entre Palestiniens, l'économie de Gaza restait au bord de l'effondrement. Le Coordonnateur spécial a donc accueilli avec satisfaction la réunion du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens, tenue le 20 mars à Bruxelles, qui a été précédée par des réunions au Caire et à Washington et suivie par la conférence d'annonces de contributions pour l'installation de dessalement à Gaza. Il s'est félicité qu'Israël ait décidé récemment d'approuver des projets de construction de logements et des projets soumis par le secteur privé et que le Mécanisme pour la reconstruction de Gaza ait été maintenu. Toutefois, aucune des mesures positives prises unilatéralement par Israël dans la zone C et à Gaza n'avait entraîné de changement et le développement économique, aussi important soit-il, ne saurait se substituer à la souveraineté ni au statut d'État.

Prenant note de la décision d'un État de transférer son ambassade à Jérusalem le 14 mai, à l'occasion du soixante-dixième anniversaire de l'indépendance d'Israël, le Coordonnateur spécial a insisté sur le fait que tout écart par rapport aux positions de consensus sur les questions relatives au statut final serait dangereux.

Lors de la séance du Conseil de sécurité, deux membres ont condamné en des termes très vifs les violations du droit international commises par Israël ainsi que la décision des États-Unis de transférer leur ambassade à Jérusalem. Ils ont demandé à

Israël de lever le blocus de Gaza et exhorté les donateurs à se mobiliser d'urgence afin que l'UNRWA puisse poursuivre ses activités. Ils ont aussi prié instamment le Secrétaire général de faire un rapport écrit sur l'application de la résolution 2334 (2016). Plusieurs représentants ont saisi cette occasion pour condamner les attaques aveugles aux missiles perpétrées par les houthistes contre l'Arabie saoudite et dit appuyer pleinement toutes les mesures que celle-ci serait amenée à prendre pour se protéger. Il n'y avait pas d'autres conclusions dont faire part à la presse.

Le 30 mars, le Conseil de sécurité a tenu une séance d'urgence consacrée à Gaza. Le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, M. Tayé-Brook Zerihoun, a fait un exposé en se fondant sur les rapports émanant des deux parties. Il a fait savoir que la plupart des 30 000 personnes manifestant ce jour à Gaza seraient restées à l'écart de la clôture et n'auraient pas commis d'actes de violence, mais que, d'après le Ministère de la santé palestinien, 15 Palestiniens avaient été tués et plus de 1 000 avaient été blessés. Il a noté que certains manifestants auraient été armés et que, d'après Israël, des militants auraient tenté de poser des engins explosifs improvisés dans la zone de séparation. Des militants et des dirigeants du Hamas auraient été présents et une fille de 9 ans aurait été envoyée de l'autre côté de la barrière et les soldats israéliens l'auraient renvoyée en toute sécurité. Le Coordonnateur spécial a souligné qu'Israël devait honorer les responsabilités qui lui incombaient en vertu du droit international humanitaire et n'employer la force létale qu'en dernier recours, et que toute perte humaine devait faire l'objet d'une enquête.

La plupart des membres du Conseil de sécurité ont condamné les actes de violence commis récemment dans la bande de Gaza et demandé aux parties de faire preuve de la plus grande retenue et de s'abstenir de tenir tout propos incendiaire ou de prendre des mesures qui pourraient aggraver la situation. Certains représentants ont exigé qu'Israël respecte le droit international humanitaire et recoure à la force de manière proportionnée et uniquement en dernier ressort. Quelques représentants ont également condamné toutes les formes d'actes terroristes. Plusieurs membres ont mentionné l'exposé fait le 26 mars par le Coordonnateur spécial, dans lequel il avait à plusieurs reprises mis en garde contre le risque d'une escalade de la violence à Gaza. Certains représentants ont saisi cette occasion pour aborder la question de la Palestine dans un contexte plus général et fait remarquer qu'il était urgent d'appliquer la résolution 2334 (2016) et de soutenir la solution des deux États. Ils ont aussi demandé à Israël de cesser toutes ses activités de peuplement et pris note des graves répercussions du déficit de financement de l'UNRWA sur la sécurité et la stabilité de la région. La plupart des membres du Conseil souhaitaient que celui-ci prenne une décision qui permettrait de désamorcer la situation.

L'Observateur permanent de l'État de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies a commencé par s'adresser directement au peuple palestinien en arabe, saluant la résistance de celui-ci et sa participation aux manifestations. Il a ensuite accusé Israël d'avoir commis un massacre en réponse à des manifestations pacifiques et demandé au Conseil de sécurité d'assumer ses responsabilités et de tenir Israël responsable de ses violations. Israël n'a pas participé à la séance du Conseil en raison de la Pâque juive, ce que plusieurs représentants ont regretté. Un membre a exprimé le souhait que le Conseil puisse entendre Israël dans des circonstances plus adaptées, notant qu'il importait de maintenir l'équilibre au Conseil.

Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement

Le 27 mars, le Conseil de sécurité a tenu des consultations à huis clos au sujet du rapport de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD). Il a entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, qui a porté essentiellement sur l'instabilité de l'environnement

opérationnel de la FNUOD, les progrès de la mission en ce qui concerne le redéploiement dans le secteur bravo et les besoins en matériel de pointe.

À l'issue de consultations plénières à huis clos, le Président du Conseil de sécurité a informé la presse que le Conseil appuyait fermement la FNUOD, les pays fournisseurs de contingents et les femmes et les hommes qui servaient dans la Force. Les membres du Conseil se sont déclarés profondément préoccupés par l'escalade récente des tensions entre les parties et les ont exhortées à respecter pleinement l'Accord sur le dégagement, à faire preuve de la plus grande retenue et à maintenir en permanence la liaison avec la Force. En outre, ils se sont dits vivement préoccupés par la présence de groupes armés dans la zone d'opérations de la FNUOD, réaffirmant que la Force était la seule présence militaire autorisée dans la zone de séparation. Le Conseil a salué les progrès accomplis par la Force en ce qui concerne le redéploiement progressif vers le secteur bravo et souligné qu'il fallait subordonner toute poursuite du redéploiement aux conditions sur le terrain afin de garantir à la Force une protection et des possibilités d'évacuation sanitaire adéquates. Enfin, les membres du Conseil ont souligné qu'il importait que la FNUOD soit en mesure de déployer du matériel de pointe afin de pouvoir s'acquitter efficacement de son mandat et d'être mieux protégée et demandé aux parties d'appuyer la mise en place de systèmes de détection et d'alerte.

Questions thématiques

Maintien de la paix et de la sécurité internationales : conflits et faim

Le 23 mars, le Conseil de sécurité a tenu une réunion d'information thématique, présidée par la Ministre néerlandaise du commerce extérieur et de la coopération au service du développement, sur le maintien de la paix et de la sécurité, en particulier sur la corrélation entre conflit et faim dans certaines situations de conflit. Le Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial (PAM), M. , et le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence ont fait des exposés au Conseil, le premier au nom des organisations sises à Rome : le PAM, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Fonds international de développement agricole.

Le 22 mars, l'Union européenne, la FAO et le PAM ont publié un rapport intitulé « Global Report on Food Crises 2018[1] », qui met en évidence la hausse des niveaux de faim aigüe, en grande partie imputable à l'éclatement ou à l'intensification de conflits. Selon le rapport, le conflit continuait d'être le premier facteur d'insécurité alimentaire aiguë dans 18 pays, et il resterait probablement l'une des principales causes des crises alimentaires en 2018, touchant l'Afghanistan, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, le Myanmar, le nord-est du Nigéria et le bassin du lac Tchad, le Soudan du Sud, la République arabe syrienne et le Yémen, ainsi que la Libye et le Sahel central (Mali et Niger).

Le non-respect du droit international humanitaire à cet égard est flagrant dans les situations inscrites à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. En novembre 2017, le Groupe d'experts sur le Soudan du Sud, qui contrôle l'application du régime de sanctions du Conseil dans ce pays, a indiqué que le Gouvernement sud-soudanais utilisait la nourriture comme arme de guerre pour infliger des souffrances aux civils et que le fait qu'il ait délibérément empêché l'acheminement de l'aide alimentaire avait causé la mort par famine. Dans son rapport paru en janvier 2018, le Groupe d'experts sur le Yémen a défini de façon similaire le blocus imposé par la coalition dirigée par l'Arabie Saoudite, qui consistait à utiliser la menace de la famine comme

[1] Disponible à l'adresse suivante : https://www.wfp.org/content/global-report-food-crises-2018.

arme de guerre. Le Secrétaire général adjoint a évoqué les attaques visant des boulangeries en République arabe syrienne et appelé l'attention sur le fait que l'acheminement, à travers les lignes de confrontation, de l'aide humanitaire aux zones assiégées avait été fortement entravé au cours des derniers mois. Il a prévenu que, si l'accès continuait d'être refusé aux acteurs humanitaires, la faim et les maladies tueraient plus de personnes que les hostilités.

Dans le cadre de son exposé, le Secrétaire général adjoint a souligné la responsabilité qui incombait aux parties belligérantes en vertu du droit international humanitaire. Le Directeur exécutif du PAM a évoqué les difficultés opérationnelles rencontrées par le Programme dans ses efforts de secours et les énormes coûts additionnels que représentait la fourniture d'une aide alimentaire dans les situations de conflit.

Au cours du débat qui a suivi, de nombreux membres du Conseil de sécurité ont dit être d'avis que, dans de nombreux conflits en cours, la conduite des hostilités par les parties belligérantes entraînait une situation d'insécurité alimentaire car les parties restreignaient l'accès humanitaire ou s'attaquaient directement aux sources de production et aux infrastructures permettant d'alimenter la population, telles que les terres agricoles, les élevages et les routes. La hausse des prix alimentaires provoquée par les conflits avait également une incidence sur la sécurité alimentaire. Les membres du Conseil ont souligné qu'il importait de renforcer le rôle du Conseil dans le règlement de ces questions et de réaffirmer l'obligation faite aux pays de respecter le droit international humanitaire, y compris l'interdiction d'affamer les civils et d'en faire une tactique de guerre et la responsabilité des parties au conflit de protéger les civils dans les zones sous leur contrôle. Le problème du non-respect persistant du droit en vigueur pourrait être résolu si ceux qui créaient ou aggravaient les situations d'insécurité alimentaire dans les conflits, délibérément ou non, étaient obligés de répondre de leurs actes. Certains membres ont évoqué d'autres facteurs qui contribuaient à l'insécurité alimentaire dans les pays touchés par un conflit, tels que la sécheresse, les changements climatiques et l'extrême pauvreté.

Les membres ont examiné les façons dont le Conseil de sécurité pourrait se maintenir informé des situations de conflit dans lesquelles des niveaux alarmants d'insécurité alimentaire étaient constatés, ainsi que des mécanismes de coopération établis entre les acteurs humanitaires et les acteurs du développement afin de lutter plus efficacement contre l'insécurité alimentaire dans les situations de conflit.

Débat public sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Le 28 mars, le Conseil de sécurité a tenu un débat public sur le thème « Agir collectivement pour améliorer les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ». Il a entendu des exposés du Secrétaire général, M. António Guterres, du Président de la Commission de l'Union africaine, M. Moussa Faki Mahamat, et de la Directrice du Groupe de recherches, d'étude et de formation « femme-action » (organisation non gouvernementale malienne), Mme Fatimata Touré. Le Secrétaire général a profité de son exposé pour annoncer sa nouvelle initiative, baptisée « Action pour le maintien de la paix », qui vient renouveler l'engagement pour le maintien de la paix. Le Président de la Commission de l'Union africaine a souligné que l'ONU et l'Union africaine devaient agir de concert et que les missions de maintien de la paix en Afrique devaient pouvoir compter sur un financement durable. Enfin, la Directrice a exposé au Conseil son analyse de la situation désastreuse dans le nord du Mali.

Le débat, présidé par le Premier Ministre des Pays-Bas, M. Mark Rutte, a compté un total de 72 interventions, dont 14 par des ministres. Les États Membres ont discuté des moyens d'améliorer les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. De nombreux membres du Conseil de sécurité ont salué l'initiative Action pour

le maintien de la paix lancée par le Secrétaire général et souligné qu'il importait de renforcer les processus politiques ainsi que d'améliorer l'entraînement et l'équipement des soldats de la paix, qui devaient être déployés dans le cadre de mandats réalistes et réalisables. Ils ont également insisté sur l'importance de la prévention, de l'alerte rapide et de la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et sur la nécessité de pouvoir procéder à des évacuations sanitaires. Certains membres du Conseil ont aussi fait valoir qu'il fallait intensifier les consultations avec les pays fournisseurs de contingents ainsi qu'avec les pays hôtes. En outre, il a été rappelé qu'il fallait adhérer sans conditions aux principes de l'ONU en matière de maintien de la paix. Des intervenants parmi l'ensemble des membres ont repris nombre de ces points, appuyé les recommandations figurant dans le rapport intitulé « Improving security of United Nations peacekeepers: we need to change the way we are doing business » (rapport Cruz)[2] et souligné qu'il fallait des contingents bien entraînés et bien équipés et qu'il fallait notamment : améliorer la constitution des forces ; renforcer les systèmes de rotation des capacités facilitatrices essentielles ; pouvoir compter sur des capacités d'évacuation sanitaire fiables ; établir des mandats clairs, bien structurés et échelonnés dans le temps, visant notamment à mieux protéger les civils, le cas échéant ; déléguer plus de tâches aux zones de mission ; garantir un financement adéquat ; appliquer la politique de tolérance zéro concernant l'exploitation et les atteintes sexuelles ; augmenter le nombre de femmes parmi les soldats de la paix. En outre, les États Membres étaient d'avis qu'il fallait renforcer les processus politiques afin de régler les conflits par des négociations, consolider les partenariats avec les organisations régionales, améliorer la qualité des renseignements dans le contexte du maintien de la paix, intensifier la coopération triangulaire, mettre en œuvre des politiques de réforme du secteur de la sécurité et s'attaquer aux causes profondes des conflits. Les pays fournisseurs de contingents ont souligné que les résultats obtenus dépendaient aussi des capacités et qu'ils devaient établir entre eux une étroite coopération afin de donner suite aux recommandations figurant dans le rapport Cruz.

Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux

Le 19 mars, le Conseil de sécurité a publié une déclaration du Président (S/PRST/2018/6) établissant les procédures à suivre pour examiner les travaux du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux afin que celui-ci puisse rester en fonctions pour une nouvelle période de deux ans, conformément à la résolution 1966 (2010).

---

[2] Disponible à l'adresse suivante (en anglais uniquement) : **Error! Hyperlink reference not valid.**.